

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 1^{er} octobre 2009 à 20 heures et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, M. ROBERT FRÉGEAU, M. PATRICK THIFAUT, MME LOUISE GAUTHIER, MME LOUISE LEMAY, M. MARIO LAVALLÉE, MME MARLENE CORDATO formant quorum sous la présidence de madame la mairesse SYLVIE ST-JEAN.

Le directeur général, le directeur général adjoint et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Laurent Legault, décédé le 2 septembre 2009 à l'âge de 87 ans;
- Monsieur Jean-Louis Bernier, décédé le 17 septembre 2009 à l'âge de 77 ans;
- Madame Françoise Cloutier, décédée le 19 septembre 2009 à l'âge de 80 ans. Madame Cloutier est la mère de monsieur Yvan Lévesque, menuisier au Service des travaux publics;
- Monsieur René Dion, décédé le 20 septembre 2009 à l'âge de 65 ans;
- Madame Nicole Chaussé (née Chantelois), décédée le 26 septembre 2009 à l'âge de 63 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances à la famille éprouvée.

RÉSOLUTION 2009-10-557
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE modifier l'article 9 de la manière suivante : « **Liste des certificats de paiement** - D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie en date du 11 septembre 2009, révisée les 14, 15, 18 et 30 septembre 2009, montrant un total de 2 843 197,26 \$. ».

DE retirer l'article 15 - « **Signature d'une entente - Scission des Régimes de retraite** - Autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une entente intermunicipale avec les villes de Rosemère et Sainte-Thérèse ainsi qu'avec la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville et la Fraternité des policiers et policières de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville concernant certains aspects du financement du Régime complémentaire des

employés de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville et relativement aux montants devant être transférés suite aux scissions des régimes de retraite et autoriser le versement des sommes devant être transférées. »

D'ajouter l'article 23.1 - « **Signature d'un acte d'acquisition avec Avenir Properties Ltd - Bretelle reliant le boulevard du Faubourg à la voie de service de l'autoroute 640 - Lot 4 420 604 - Remplacement de la résolution 2007-12-863** - Autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un acte d'acquisition avec Avenir Properties Ltd pour l'acquisition d'une parcelle de terrain formant la bretelle d'accès reliant le boulevard du Faubourg à la voie de desserte de l'autoroute 640 connu et désigné comme étant le lot 4 420 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour la somme de 100 000 \$, taxes en sus, et de remplacer la résolution 2007-12-863, adoptée le 10 décembre 2007 par la présente résolution. »

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Michel Barland

- Exprime sa déception quant à l'importance médiatique sur les événements des derniers jours (campagne électorale).

Monsieur André Bordeleau

- Est-ce que c'est la Ville qui paie les frais juridiques des partis politiques en cours de campagne?
- Déploire la situation de la chaussée à certains endroits sur le chemin de la Côte Sud.

Monsieur André Clément

- Quel est le taux d'endettement de la Ville et la richesse foncière?
- Le taux d'endettement a-t-il baissé ou augmenté?
- Pouvez-vous préciser le coût de construction du terrain de soccer au Collège Boisbriand ainsi que la durée de l'entente avec la Ville?
- À quoi sont dues les odeurs constatées près de l'usine d'épuration de Boisbriand?

Monsieur Aimé Dion

- Est-ce que la Ville va effectivement faire le reprofilage de l'embranchement du cours d'eau sur mon terrain?

Madame Marlene Cordato

- Pourquoi la mairesse a-t-elle choisi de présenter son allocution sur la situation financière après, et non avant l'élection du 1^{er} novembre?

RÉSOLUTION 2009-10-558
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 496, RUE
ÉMILE-NELLIGAN - LOT 2 108 631 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Monsieur Mario Lavallée, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure ayant pour effet d'établir la norme des marges minimales de recul avant à 6,89 mètres pour la façade principale et à 6,78 mètres pour la façade secondaire, alors que le Règlement de zonage RV-753 exige 7 mètres, du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 496, rue Émile-Nelligan et implanté sur le lot 2 108 631 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Après avoir exposé ce qui précède, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été posée à ce sujet.

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie et du Service d'urbanisme de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'accepter pour le bâtiment implanté sur le lot 2 108 631 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et situé au 496, rue Émile-Nelligan, dans la zone R-1 209, d'établir la norme des marges minimales de recul avant à 6,89 mètres pour la façade principale et à 6,78 mètres pour la façade secondaire, alors que le Règlement de zonage RV-753 exige 7 mètres dans cette zone.

D'autoriser le Service d'urbanisme à émettre tout permis ou certificat donnant effet à la résolution.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-559
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} septembre 2009.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-560
PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE
TOPONYMIE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 16 septembre 2009.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-561
RÈGLEMENT RV-753-260 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'adopter le Règlement RV-753-260 modifiant le Règlement de zonage RV-753 par la modification du nombre d'étages maximum permis et la réduction des restrictions d'usages dans la zone I-3 463. (Parc industriel Dion)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-562
RÈGLEMENT RV-1366-1 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'adopter le Règlement RV-1366-1 remplaçant les annexes du Règlement RV-1366 sur la signalisation routière et l'utilisation des chemins publics.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-563
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 20 août au 21 septembre 2009 conformément au Règlement RV-805.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-564
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'accepter le sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 août
au 15 septembre 2009 :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	1 761 424,77	
Activités financières d'investissement	2 682 369,02	
Total des chèques fournisseurs		4 443 793,79
Salaires – Dépenses	765 997,96	
Salaires - Déductions	-242 486,83	
Total des salaires nets		523 511,13
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 967 304,92

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-565
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le
Service du génie en date du 11 septembre 2009, révisée les 14, 15, 18 et 30
septembre 2009, montrant un total de 2 843 197,26 \$.

Madame la conseillère Marlene Cordato demande le vote sur cette
proposition.

Votent en faveur : les conseillères Lyne Levert, Louise Gauthier, Louise
Lemay et les conseillers Gilles Sauriol, Robert Fréreau et Mario Lavallée.

Votent contre : la conseillère Marlene Cordato et le conseiller Patrick
Thifault.

Adoptée avec dissidence

**RÉSOLUTION 2009-10-566
EMPRUNTS TEMPORAIRES**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'autoriser le trésorier de la Ville à effectuer des emprunts temporaires jusqu'à concurrence du montant autorisé des règlements approuvés par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au cours du mois de septembre 2009, à savoir :

RV-1426-2 : Règlement RV-1426-2 modifiant à nouveau le règlement RV-1426 par l'augmentation du montant de l'emprunt et le remplacement de la répartition des coûts.

RV-1461 : Règlement RV-1461 décrétant des travaux d'éclairage et de pavage sur la rue Doris-Lussier (tronçon II) et leur financement par emprunt.

RV-1456 : Règlement RV-1456 décrétant des travaux d'éclairage et de pavage sur les rues Ambroise-Lafortune (tronçon IV) et Doris-Lussier (tronçon I) et leur financement par emprunt.

Adoptée

Avant de procéder à la considération des deux sujets qui suivent, monsieur le conseiller Mario Lavallée informe le conseil et l'assemblée qu'il a une relation d'affaires avec le soumissionnaire retenu.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celui-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de ces approbations.

**RÉSOLUTION 2009-10-567
SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES -
VIRTUALISATION DES SERVEURS - CONTRAT 2009-1101 -
RÈGLEMENT RV-1436**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'équipements informatiques, tel que dressé par la greffière en date du 15 septembre 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-568
SOUMISSIONS — ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES -
VIRTUALISATION DES SERVEURS - CONTRAT 2009-1101 -
RÈGLEMENT RV-1436**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu deux soumissions pour l'acquisition d'équipements informatiques - virtualisation des serveurs, à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	Option choisie	MONTANT (taxes incluses)
Absolunet inc. 1919, boulevard Lionel-Bertrand, bureau 103 Boisbriand (Québec) J7H 1N8	Option 2	49 050,96 \$
Microserv 9900, Côte de Liesse Lachine (Québec) H8T 1A1	Option 1	60 749,33

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par madame Josée Leblanc, directrice des Technologies de l'information.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accepter l'offre de Absolunet, au montant de 49 050,96 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements informatiques - virtualisation des serveurs - Contrat 2009-1101 - Règlement RV-1436.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-569
SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES
SOUMISSIONS – DÉBLAIEMENT ET DÉNEIGEMENT DE
STATIONNEMENTS ET TERRAINS MUNICIPAUX - CONTRAT 2009-1102**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour le déblaiement et le déneigement de stationnements et terrains municipaux, tel que dressé par la greffière en date du 1^{er} septembre 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-570
SOUSSIONS – DÉBLAIEMENT ET DÉNEIGEMENT DE
STATIONNEMENTS ET TERRAINS MUNICIPAUX - CONTRAT 2009-1102**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu trois soumissions pour le déblaiement et le déneigement de stationnements et terrains municipaux, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant</u> <u>(taxes incluses)</u>
--------------------------------	---

Contrat : 2009-1102-A	Aréna et @dobase (déneigement)	
Les Terrassements Laurent Filion inc. 625, chemin de la Grande-Côte Boisbriand (Québec) J7G 3K7		48 000,09 \$
Aménagement Expert Déneigement 271, Montée St-Charles St-Eustache (Québec) J7R 4K3		54 499 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée 3865, rue Alfred-Laliberté Boisbriand (Québec) J7H 1P7		NIL

Contrat : 2009-1102 -B	Centre socioculturel (déneigement)	
Les Terrassements Laurent Filion inc.		8 500 \$
Aménagement Expert Déneigement		7 985 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée		NIL

Contrat : 2009-1102-C	École des Grands-Chemins (déneigement)	
Les Terrassements Laurent Filion inc.		8 500 \$
Aménagement Expert Déneigement		7 985 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée		NIL

Contrat : 2009-1102-D	Hôtel de ville (déneigement)	
Les Terrassements Laurent Filion inc.		15 999 \$
Aménagement Expert Déneigement		15 895 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée		NIL

Contrat : 2009-1102-E	rue Pellerin (déblaiement)	rue Piette (déblaiement)	rue Péladeau (déblaiement)	Total (taxes incluses)
Les Terrassements Laurent Filion inc.	1 354,50 \$	3 160,50 \$	5 285 \$	9 800 \$
Aménagement Expert Déneigement	1 788,44 \$	3 890,66 \$	5 109,90 \$	10 789 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	NIL	NIL	NIL	NIL

Contrat : 2009-1102-F Station de pompage Rivière-Cachée (déblaiement)

Les Terrassements Laurent Filion inc.	NIL
Aménagement Expert Déneigement	3 500 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	NIL

Contrat : 2009-1102-G Station de pompage terrasse Filion (déblaiement)

Les Terrassements Laurent Filion inc.	899 \$
Aménagement Expert Déneigement	3 500 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	NIL

Contrat : 2009-1102-H Station de pompage Lauzon (déblaiement)

Les Terrassements Laurent Filion inc.	NIL
Aménagement Expert Déneigement	4 500 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	NIL

Contrat : 2009-1102-I Station de pompage LaVérendrye (déblaiement)

Les Terrassements Laurent Filion inc.	NIL
Aménagement Expert Déneigement	4 500 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	619,68 \$

Contrat : 2009-1102-J Station de surpression Côte-Sud (déblaiement)

Les Terrassements Laurent Filion inc.	NIL
Aménagement Expert Déneigement	4 500 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	1 240,50 \$

Contrat : 2009-1102-K Station Nord-Sud (déblaiement)

Les Terrassements Laurent Filion inc.	NIL
Aménagement Expert Déneigement	3 500 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	NIL

Contrat : 2009-1102-L Usine de pompage Curé-Boivin (déblaiement)

Les Terrassements Laurent Filion inc.	949 \$
Aménagement Expert Déneigement	3 500\$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	NIL

Contrat : 2009-1102-M Station de pompage Lionel-Bertrand (déblaiement)

Les Terrassements Laurent Filion inc.	NIL
Aménagement Expert Déneigement	4 500 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	NIL

Contrat : 2009-1102-N	Usine d'épuration (déblaiement)	Usine d'épuration stationnement (déneigement)	Fourrière municipale (déneigement)	Total (taxes incluses)
Les Terrassements Laurent Filion inc.	6 998,25 \$	2 257,50 \$	12 642 \$	21 897,75 \$
Aménagement Expert Déneigement	7 252 \$	2 995 \$	6 652 \$	16 899 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	NIL	NIL	NIL	NIL

**Contrat : 2009-1102-O Station de pompage Ambroise-Lafortune
(déblaiement)**

Les Terrassements Laurent Filion inc.	NIL
Aménagement Expert Déneigement	3 500 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	789 \$

**Contrat : 2009-1102-P Station de pompage terrasse Robert
(déblaiement)**

Les Terrassements Laurent Filion inc.	849 \$
Aménagement Expert Déneigement	2 500 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	NIL

**Contrat : 2009-1102-Q Station de pompage Gilles
(déblaiement)**

Les Terrassements Laurent Filion inc.	1 099 \$
Aménagement Expert Déneigement	3 500 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	NIL

**Contrat : 2009-1102-R Parc Perron - Patinoire
(déblaiement)**

Les Terrassements Laurent Filion inc.	1 499 \$
Aménagement Expert Déneigement	7 985 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	NIL

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'accepter l'offre de Les terrassements Laurent Filion inc., étant le soumissionnaire le plus bas conforme pour les contrats de déblaiement et déneigement des terrains municipaux et stationnements, pour le montant total de 63 095,09 \$, à savoir :

- de l'aréna et de l'@dabase – Contrat 2009-1102-A;
- des rues Pellerin, Piette et Péladeau - Contrat 2009-1102-E;
- Station de pompage terrasse Filion - Contrat 2009-1102-G;
- Usine de pompage Curé-Boivin - Contrat 2009-1102-L;

- Station de pompage terrasse Robert - Contrat 2009-1102-P;
- Station de pompage Gilles - Contrat 2009-1102-Q;
- Parc Perron - patinoire - Contrat 2009-1102-R;

D'accepter l'offre de Aménagement Expert Dénéigement, étant le soumissionnaire le plus bas conforme pour les contrats de déblaiement et déneigement des terrains municipaux et stationnements, pour le montant total de 47 865 \$, à savoir :

- Centre socioculturel - 480, rue Chavigny - Contrat 2009-1102-B;
- École des Grands-Chemins - Contrat 2009-1102-C;
- Hôtel de Ville - Contrat 2009-1102-D;
- Station de pompage Rivière-Cachée - Contrat 2009-1102-F;
- Station de pompage Lauzon - Contrat 2009-1102-H;
- Station Nord-Sud - Contrat 2009-1102-K;
- Station de pompage Lionel-Bertrand - Contrat 2009-1102-M;

D'accepter l'offre de Les entreprises Charles Maisonneuve, étant le soumissionnaire le plus bas pour les contrats de déblaiement et déneigement des terrains municipaux et stationnements, pour le montant total de 2 649,18 \$, à savoir :

- Station de pompage La Vérendrye - Contrat 2009-1102-I;
- Station de surpression Côte Sud - Contrat 2009-1102-J;
- Station de pompage Ambroise-Lafortune - Contrat 2009-1102-O;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-571
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 18 NOVEMBRE 2009 AU MONTANT DE
3 264 000 \$ - CONCORDANCE**

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 3 264 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunts	Montant (\$)
RV-664-1	31 200
RV-922	5 500
RV-928	15 100
RV-935	114 800
RV-943	4 200
RV-953-1	11 400
RV-958	42 000
RV-963	28 800
RV-964	8 000
RV-965	59 500
RV-967	1 500
RV-986	2 400
RV-995	82 400
RV-996	18 800
RV-1008	56 700
RV-1021	91 100
RV-808	2 600

Règlements d'emprunts	Montant (\$)
RV-1134	147 100
RV-1146	3 700
RV-1169	567 000
RV-1238	7 300
RV-1246	19 200
RV-1259	7 800
RV-1261	24 900
RV-1264	189 100
RV-1279	160 100
RV-1281	21 900
RV-1284	21 700
RV-1286	35 200
RV-1288	28 800
RV-1289	20 500
RV-1301	226 100
RV-1302	867 200
RV-1317	109 400

Règlements d'emprunts	Montant (\$)
RV-1060	3 400
RV-1113	7 200

Règlements d'emprunts	Montant (\$)
RV-1318	20 900
RV-1430	199 500
TOTAL	3 264 000

ATTENDU QU'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

EN CONSÉQUENCE, il est :
PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 264 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 18 novembre 2009 ;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci ;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS ;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitées (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 938, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand ;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement le 18 mai et 18 novembre de chaque année ;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17) ;

QUE les obligations seront signées par la mairesse et le trésorier. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-572
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 18 NOVEMBRE 2009 AU MONTANT DU
3 264 000 \$ - TERME PLUS COURT**

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant de 3 264 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros RV-664-1, RV-922, RV-928, RV--935, RV-943, RV-953-1, RV-958, RV-963, RV-964, RV-965, RV-967, RV-986, RV-995, RV-996, RV-1008, RV-1021, RV-808, RV-1060, RV-1113, RV-1134, RV-1146, RV-1169, RV-1238, RV-1246, RV-1259, RV-1261, RV-1264, RV-1279, RV-1281, RV-1284, RV-1286, RV-1288, RV-1289, RV-1301, RV-1302, RV-1317, RV-1318, RV-1430, la Ville de Boisbriand doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- Cinq (5) ans, à compter du 18 novembre 2009; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivants, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros RV-808, RV-1060, RV-1113, RV-1134, RV-1146, RV-1169, RV-1238, RV-1246, RV-1259, RV-1261, RV-1264, RV-1279, RV-1281, RV-1284, RV-1286, RV-1288, RV-1289, RV-1301, RV-1302, RV-1317, RV-1430 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-573
RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS ET DU PERSONNEL ÉLECTORAL -
VOTE ITINÉRANT**

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE décréter la rémunération des officiers et du personnel électoral du vote itinérant dans le cadre de l'élection du 1^{er} novembre 2009, comme suit :

Scrutateur (le jour du vote par anticipation)	100 \$
Secrétaire (le jour du vote par anticipation)	90 \$

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-574
COMPTES À RECEVOIR
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 18 MARS 2010 –
AUTORISATION AU TRÉSORIER – LISTE ET FRAIS – MANDAT À LA
GREFFIÈRE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'accuser réception du dépôt par le trésorier de la liste des comptes à recevoir au 23 juillet 2009, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes.

D'autoriser le trésorier à dresser la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère, le 18 mars 2010, pour taxes municipales non payées, en tout ou en partie, pour l'année 2008 ;

D'autoriser le trésorier à charger les frais suivants:

1° 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le service du greffe;

2° tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;

3° ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent:

- les frais de préparation de description techniques;
- les frais de recherche de titres et de confirmation d'existence de personnes morales;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministre des finances du Québec;

D'autoriser le trésorier à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes les taxes dues pour l'année 2008 auront été payées avant le jour de l'enchère publique.

De nommer Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand pour agir à titre « d'officier responsable » de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et de l'autoriser à procéder en conséquence.

Le tout conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-575
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 18 MARS 2010 -
ORDONNANCE A LA GREFFIÈRE DE PROCÉDER**

Conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et afin de donner suite à la résolution 2009-10-575;

IL EST ;
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'ordonner à Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand, de faire vendre à l'enchère publique, le 18 mars 2010, à compter de 9 h 30, dans la salle du conseil située au 940, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par le trésorier selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie pour l'année 2008.

Telle procédure devant débiter à compter du 20 janvier 2010, date à partir de laquelle seront calculés les délais prescrits aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-576
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 18 MARS 2010 -
AUTORISATION À LA GREFFIÈRE ET MANDAT AU PROCUREUR DE
LA VILLE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'autoriser la greffière de la ville à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour taxes le 18 mars 2010, tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente pour taxes sur cet immeuble ainsi que tout immeuble faisant ou devant faire l'objet d'une procédure d'expropriation et tout immeuble pour lequel le compte à recevoir est relié à un recours judiciaire en contestation de son principe et autorisant en pareil cas, la greffière à mandater le procureur de la ville pour intenter des poursuites en recouvrement de taxes, conformément aux dispositions de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes et que la greffière soit également autorisée à publier avant ou durant les périodes en recouvrement de taxes un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures;

D'autoriser la greffière à publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-577
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 18 MARS 2010 - MANDAT
HUISSIER

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

DE mandater le bureau Jasmin & Pirro pour agir comme officier chargé de la vente aux enchères le 18 mars 2010, à compter de 9 h 30, dans la salle du conseil situé au 940 boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand, en la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes et le Code de procédure civile, des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2008, et ce, pour le compte de la greffière de la ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-578
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 18 MARS 2010 -
AUTORISATION AU TRÉSORIER POUR ENCHÈRES

Conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'autoriser monsieur André Drainville, directeur général adjoint et trésorier, ou son représentant, à offrir pour et au nom de la Ville de Boisbriand, le montant des arriérés dus à la ville et aux commissions scolaires, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées qui aura lieu le 18 mars 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-579
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 18 MARS 2010 -
MANDAT AUX NOTAIRES

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'autoriser le bureau des notaires Turgeon, Sansoucy & Vallières à faire sur demande la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être saisis pour taxes non payées pour l'année 2008 et sujets à la vente aux enchères le 18 mars 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-580
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 18 MARS 2010 -
INSCRIPTION RÔLE D'ÉVALUATION - ADJUDICATION À VILLE

Conformément à l'article 537 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'autoriser l'inscription des immeubles qui auront été adjugés à la Ville de Boisbriand immédiatement après la vente aux enchères pour taxes non payées du 18 mars 2010, sur les rôles d'évaluation et de perception.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-581
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 18 MARS 2010 -
SIGNATURE PAR LA GREFFIÈRE DES ACTES RELATIFS À LA VENTE

Conformément aux articles 526 et autres de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, tous les actes relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées qui aura lieu le 18 mars 2010;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer, comme représentants de la Ville, à propos de la vente aux enchères pour taxes non payées du 18 mars 2010, tout acte de vente final à la ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la ville ou d'un adjudgé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-582
TRICENTRIS - DEMANDE DE CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE -
DEUXIÈME VERSEMENT

CONSIDÉRANT la crise qui frappe le marché mondial de la revente des matières recyclables, et ce depuis novembre 2008;

CONSIDÉRANT que Tricentris, centre de tri se finance en majeure partie grâce aux fruits de la revente des matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'état préoccupant des liquidités de Tricentris, centre de tri au 28 février 2009;

CONSIDÉRANT que le plan de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne comporte aucune mesure pouvant aider Tricentris à court terme;

CONSIDÉRANT que Tricentris a besoin, pour poursuivre ses opérations, d'une injection de fonds de 2 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que ces deniers doivent être acheminés chez Tricentris, centre de tri d'ici le 20 avril 2009;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà versé un premier versement au montant de 23 667 \$ autorisé en vertu de la résolution 2009-04-231;

EN CONSÉQUENCE, IL EST
PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le versement du deuxième versement au montant de 23 667 \$ conditionnellement à ce que l'organisme remette un document précisant le mode de remboursement de la contribution volontaire.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-583
AUTORISATION - VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser l'Association du hockey mineur de Boisbriand à vendre et à consommer des boissons alcoolisées dans la salle polyvalente, 1^{er} étage, de l'aréna de Boisbriand lors des joutes du Junior AA, soit les vendredis et mercredis soir pour la saison 2009-2010 ainsi que pour les événements suivants :

- Le Tournoi provincial de hockey Atome, du 23 novembre au 6 décembre 2009;
- Les Championnats régionaux du 9 au 28 mars 2010;
- Le Marathon de hockey Midget, du 6 au 11 avril 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-584
RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

Autoriser le versement de la somme de 365 \$ à Carl Tourangeau, en règlement complet et final d'une réclamation présentée suite à un incident survenu le ou vers le 20 août 2009, cette somme étant affectée au code budgétaire 02 194 00 995.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-585
RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'autoriser le paiement de la somme de 1 900 \$ à André Lebouc, en règlement complet et final d'une réclamation présentée suite à un incident survenu le ou vers le 28 juillet 2009, cette somme étant affectée au code budgétaire 02 829 50 540.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-586
RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'autoriser le paiement de la somme de 67,62 \$ à Irène Lachance, en règlement complet et final d'une réclamation présentée suite à un incident survenu le ou vers le 13 juin 2009, cette somme étant affectée au code budgétaire 02 194 00 995.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-587
SIGNATURE DE CONTRAT - ENTRETIEN DE LOGICIELS - GFI
SOLUTIONS D'AFFAIRES**

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un contrat d'entretien de logiciels avec GFI Solutions d'affaires, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, pour la somme de 50 750 \$ plus taxes, telle dépense étant appropriée au poste budgétaire 02 170 00 414.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-588
SIGNATURE D'UNE QUITTANCE - 9, RUE CARD**

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un acte de quittance en remboursement des sommes dues suite à l'enregistrement par la Ville d'une hypothèque légale sur le lot 2 108 955 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-589
SIGNATURE D'UN ACTE D'ACQUISITION AVEC AVENIR PROPERTIES LTD - BRETELLE RELIANT LE BOULEVARD DU FAUBOURG À LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 640 - LOT 4 420 604 - REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 2007-12-863

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'autoriser l'acquisition d'une parcelle de terrain formant la bretelle d'accès reliant le boulevard du Faubourg à la voie de desserte de l'autoroute 640 connue et désignée comme étant le lot 4 420 604 du cadastre du Québec, propriété de Avenir Properties Ltd, pour la somme de 100 000 \$, taxes en sus.

De convenir que le vendeur se réserve expressément la propriété de l'enseigne, des conduites et fils qui l'alimentent situés sur le lot 4 420 605 au cadastre du Québec, en plus des termes contenus au projet d'offre d'achat jointe au rapport du Service du génie daté du 4 décembre 2007.

D'accorder au vendeur une servitude réelle et perpétuelle et un droit d'usage pour le maintien et l'entretien des conduites et fils qui alimentent l'enseigne, et également pour le maintien, l'entretien et le remplacement de ladite enseigne ainsi qu'un droit de passage pour pouvoir exercer les droits créés aux termes de cette servitude et de ce droit d'usage.

D'imputer la somme de 100 000 \$, taxes en sus, au Règlement RV-1369 décrétant un emprunt de 4 360 000 \$ pour les honoraires professionnels et l'exécution des travaux de réfection de la rue d'Annemasse ainsi que l'enfouissement du réseau d'utilités publiques longeant l'autoroute 640.

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer l'acte d'acquisition et tout document donnant effet à la présente.

DE remplacer la résolution 2007-12-863, adoptée le 10 décembre 2007 par la présente résolution.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-590
ACQUISITION DU LOT 2 506 749 - AVENUE DE LA RENAISSANCE

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 2 506 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé sur l'avenue de la Renaissance.

DE mandater Me Jean-François Gagné de l'étude Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés pour tenter toutes les procédures nécessaires pour l'expropriation du lot 2 506 749, le cas échéant.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-591
SIGNATURE D'UNE SERVITUDE - LOT 2 502 999**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un acte de servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc faveur de la Ville à intervenir avec monsieur Raymond Bertrand, sur le lot 2 502 999 Ptie, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (6, rue Lauzon). Cette servitude étant concédée pour la somme de 1 \$ et autres considérations contenues au projet d'acte de servitude préparé par Me Michel Turgeon, notaire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-592
SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE - RUE RAYMOND-LÉVESQUE - PROTOCOLE 1052 P-53**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un protocole d'entente (1052 P-53) à intervenir avec Gaudreault construction inc. dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Raymond-Lévesque.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-593
POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS - ADOPTION**

ATTENDU que le conseil créait au début de l'année 2008 la Commission de la famille et des aînés, formée de citoyens, de représentants du conseil municipal et de fonctionnaires municipaux.

ATTENDU que le mandat de cette commission consistait à présenter aux élus une mise à jour de la Politique de la famille publiée en 1998 tout en y intégrant une section réservée aux besoins et aux orientations visant la clientèle des aînés.

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'adopter la Politique de la famille et des aînés datée du 1^{er} octobre 2009, préparée par la Commission de la famille et des aînés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-594
TOPONYMIE - FAUBOURG BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'attribuer l'odonyme « place des Bâtisseurs » aménagée en l'honneur des anciens travailleurs de l'usine General Motors du Canada au coin du boulevard de la Grande-Allée et de l'avenue des Grandes Tourelles dans le Faubourg Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-595
CONTRIBUTION AU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT
LAURENTIDES (CIT LAURENTIDES)**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'affecter la totalité de toute somme versée à la Ville par le CIT Laurentides pour la promotion du transport au seul bénéfice et avantage des étudiants fréquentant les écoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et utilisant le service de transport en commun établi par le CIT Laurentides.

DE contribuer pour une somme 190 \$ (soit 19 \$ par mois) par étudiant pour l'achat des laissez-passer mensuels de ces étudiants, pour l'année scolaire 2009-2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-596
ENTENTE DE PARTENARIAT - CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville pour 2009-2010 et autoriser le versement de la somme de 2 545,29 \$ taxes incluses, cette somme étant imputable au code budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-597
SIGNALISATION

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation de la signalisation routière suivante :

- « Stationnement interdit » sur la rue de la Commune;
- « Stationnement interdit » sur la rue de la Commune;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue Garneau;
- « Traverse piétonnière » aux feux de circulation;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue des Francs-Bourgeois côté sud sur le lot no 3 937 346 direction est;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue des Francs-Bourgeois côté ouest sur le lot no 3 937 348 direction sud;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue des Francs-Bourgeois côté nord sur le lot no 4 206 421 direction ouest;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue des Francs-Bourgeois côté est sur le lot no 3 937 366 direction nord;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue des Francs-Bourgeois côté ouest sur le lot no 4 206 424 direction sud;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue des Francs-Bourgeois côté sud devant le 2530 direction est;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue des Francs-Bourgeois côté nord devant le 2530 direction ouest;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue des Francs-Bourgeois côté est sur le lot no 4 206 415 direction nord;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue des Francs-Bourgeois côté nord devant le 3210 direction ouest;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue des Francs-Bourgeois côté est sur le lot no 4 206 418 direction nord;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue des Francs-Bourgeois côté ouest devant le 3200 direction sud;
- « Arrêt obligatoire » sur la rue Montcalm côté sud devant le 3205 direction est;
- « 30 km/h » sur les rues Francs-Bourgeois et Montcalm.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'amender la proposition principale pour que soient conservés les feux de signalisation non protégés autour du Faubourg Boisbriand.

Votent en faveur : la conseillère Marlene Cordato et le conseiller Patrick Thifault.

Votent contre : les conseillères Lyne Levert, Louise Gauthier, Louise Lemay et les conseillers Robert Frégeau et Mario Lavallée.

Premier amendement à la proposition principale rejeté.

Adoptée avec dissidence

**RÉSOLUTION 2009-10-598
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'août 2009 montrant un total mensuel de 729 793 \$ et un cumulatif de 47 129 828 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-599
PROGRAMME DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE ET
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L’AFFICHAGE COMMERCIAL ET
COMMUNAUTAIRE - REMBOURSEMENT**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver la liste des commerçants bénéficiant du programme d'aide financière à l'affichage commercial et communautaire, telle que préparée par le Service d'urbanisme, en date du 22 septembre 2009 et autoriser le versement des subventions accordées, le tout conformément au Règlement RV-1418, à savoir :

Salon Marie Andrée - 3020, chemin de la Rivière-Cachée
École de danse Suzie Paquette - 3385, boulevard de la Grande-Allée
Couche-tard - 119, chemin de la Grande-Côte
CPE Les petits trésors - 505, chemin de la Grande-Côte

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-600
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION -
140, RUE JEAN-PIERRE-FERLAND - ZONE R-1 209-2**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 (PIIA), la demande de permis de construction d'un bâtiment unifamilial au 140, rue Jean-Pierre-Ferland, dans la zone R-1 209-2, plus amplement détaillée aux plans d'architecture préparés par Jean-Sébastien Martineau, technologue, datés de septembre 2009, portant le numéro de projet 09-059STP, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie en date 16 septembre 2009. (Dossier 0909-CU-1873)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-601
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT
ET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ - 48, RUE DES PINS
(ÎLE MORRIS) - ZONE R-1 202**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 (PIIA), la demande de permis d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel, l'ajout d'un abri d'auto du côté gauche de l'immeuble ainsi que la construction d'un garage détaché au 48, rue des Pins sur l'Île Morris, dans la zone R-1 202, plus amplement détaillée aux plans d'implantation et d'architecture préparés par Yves Bilodeau Dessinateurs inc., portant le numéro de projet 09-111, feuillets 1 de 7 à 7 de 7 et datés du 1^{er} juillet 2009, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie en date 16 septembre 2009. (Dossier 0909-CU-1870)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-602
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION -
TIM HORTONS - 160-6^E AVENUE - ZONE C-2 110**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 (PIIA), la demande de permis de construction d'un bâtiment commercial au 160-6^e Avenue, dans la zone C-2 110, plus amplement détaillée aux plans d'architecture préparés par Robert Poirier, architecte, datés du 13 juillet 2009, portant le numéro de dossier 09-078, comprenant les feuillets 0, 1, 0.1, 0.2, 3 à 5, 5.1, 6, 6.1, 6.2, 7, 7.1, 8, 8.1, 8.2, 8.3, 9, 9.1, 10, 11, D1, D2, et à la perspective préparée par DAA Groupe IBI, datée du 10 juillet 2009 et portant le numéro 29234, la Ville se réservant le droit de modifier l'entrée et la sortie sur la 6^e Avenue au besoin, le tout selon les conditions énoncées au rapport de monsieur Denis LeChasseur, du 16 septembre 2009 et recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 septembre 2009. (Dossier 0907-CU-1845)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-603
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES - TIM HORTONS - 160-6^E AVENUE - ZONE C-2 110**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'approuver, conformément au Règlement RV-1358 (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseigne principale, d'enseigne sur socle et d'enseignes directionnelles pour Tim Hortons au 160-6^e Avenue, dans la zone C-2 110, plus amplement détaillée à la simulation visuelle préparée par Enseignes Leco, datée du 9 juillet 2009 et portant le numéro de projet

29234, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 septembre 2009. (Dossier 0909-CU-1876)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-604
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN ESPACE TAMPON - TIM
HORTONS - 160-6^E AVENUE - ZONE C-2 110

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 (PIIA), la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement paysager d'un espace tampon pour Tim Hortons au 160-6^e Avenue, dans la zone C-2 110, plus amplement détaillée au plan préparé par BMA Architecture de paysage, daté du 6 juillet 2009, feuille 01, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 septembre 2009. (Dossier 0908-CU-1853)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-605
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN ESPACE TAMPON - 9172-
0573 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION DEVLOR) - 5025, RUE
AMBROISE-LAFORTUNE - ZONE I-2 460-3

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément au Règlement RV-1342 (PIIA), la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement paysager d'un espace tampon pour 9172-0573 Québec (Construction Devlor) au 5025, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-2 460-3, plus amplement détaillée au plan préparé par Les Jardins Animés inc., daté du 26 août 2009, projet 01, feuille 01 et ce, conditionnellement au dépôt d'une garantie bancaire de 10 000 \$ pour assurer l'exécution des travaux, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 septembre 2009 (Dossier 0609-CU-1568)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-606
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION -
INSTITUT DE L'ŒIL - 4800, RUE AMBROISE-LAFORTUNE - ZONE
I-1 461**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 (PIIA), la demande de permis de construction d'un bâtiment commercial pour Institut de l'œil, au 4800, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-1 461, plus amplement détaillée aux plans d'architecture préparés par Denis Proulx, architecte, datés du 8 septembre 2009, portant le numéro de dossier 901-09.3, comprenant les feuillets A100 (implantation), A101, A200, A201, A202, A203, A300, A400, A401, A402, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 septembre 2009. (Dossier 0909-CU-1865)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-607
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE AU MUR - H. CHALUT LTÉE - 3048, CHEMIN DE LA
RIVIÈRE-CACHÉE - ZONE C-2 423**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément aux Règlements RV-1240 et RV-1358 (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour H. Chalut ltée, au 3048, chemin de la Rivière-Cachée, dans la zone C-2 423, plus amplement détaillée à la simulation visuelle et plan préparés par Linda Scaire de Enseignes Barbo en date du 17 août 2009 et portant le numéro de commande JC9941, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 septembre 2009. (Dossier 0909-CU-1864)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-608
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES - LES DÉPANNEURS BONI-SOIR ET LIBRE SERVICE
SONIC - 3100, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE - ZONE C-2 423

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément aux Règlements RV-1240 et RV-1358 (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'une enseigne sur poteau et ajout d'une enseigne électronique pour Les dépanneurs Boni-Soir et Libre service Sonic, au 3100, chemin de la Rivière-Cachée, dans la zone C-2 423, plus amplement détaillée à la simulation visuelle et plan préparés par Éric Dagenais, en date du 26 août 2009 pour l'enseigne sur poteau et plans de la marquise, préparés par Enseignes Leco, datés du 25 août 2009, portant le numéro KC09-508, pages 1 et 2, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 septembre 2009. (Dossier 0909-CU-1866)

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, madame la conseillère Marlene Cordato informe le conseil et l'assemblée que son conjoint a une relation d'affaires avec le commerçant faisant la demande de certificat d'autorisation d'enseignes.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celle-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci et qu'elle ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

RÉSOLUTION 2009-10-609
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES - FRAIS DE LA FERME INC. - 109, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 110

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'approuver, conformément au Règlement RV-1358 (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'une enseigne au mur et d'une enseigne sur poteau pour Frais de la ferme inc., au 109, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 110, plus amplement détaillée au plan préparé par monsieur Louis Kemp de Gesport, daté du 2 juillet 2009, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 19 août 2009. (Dossier 0908-CU-1858)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-610
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES - CLINIQUE DENTAIRE CAROLINE PROVENCHER - 116,
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 106-1

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément au Règlement RV-1388 (PIIA) la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne au mur et d'une enseigne sur poteau pour Clinique dentaire Caroline Provencher au 116, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 106-1, plus amplement détaillée au plan préparé par Arts & Lettres inc, daté 29 septembre 2009, révision 7, portant le numéro de projet A-0000, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 septembre 2009 et selon les recommandations énoncées au rapport de monsieur Denis LeChasseur, du 28 septembre 2009. (Dossier 0907-CU-1847)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-611
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE SUR MUR ARRIÈRE - KOJAX SOUFLAKI - 3484, AVENUE
DES GRANDES TOURELLES - FAUBOURG BOISBRIAND - ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'approuver, conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale, la demande de certificat d'autorisation d'une enseigne sur mur arrière pour Kojax Souflaki, au 3484, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée à la simulation visuelle préparée par Richard Couture de Enseignes Vision Dek-Or, datée des 9 et 17 septembre 2009 et portant le numéro de commande 23163, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 septembre 2009. (Dossier 0906-CU-1842)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-612
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES - CAA EXPLORE - 2715, RUE D'ANNEMASSE -
FAUBOURG BOISBRIAND - ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'approuver, conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne au mur et d'une enseigne sur pylône pour CAA Explore, au 2715, rue d'Annemasse, dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée aux simulations visuelles préparées par Claude Boyer de Enseignes Pattison, datées du 10 septembre 2009 et portant le numéro de dossier CB-22546F1, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif

d'urbanisme et de toponymie du 16 septembre 2009. (Dossier 0909-CU-1868)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-613
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - JEAN COUTU - 2545 RUELLE
ST-JACQUES - FAUBOURG BOISBRIAND - ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale, la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement paysager pour Jean Coutu, au 2545, ruelle St-Jacques, dans le Faubourg Boisbriand, dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée aux plans préparés par madame Lucie St-Pierre, architecte, de la firme Consultant DAA, datés du 14 août 2009, projet 35122F, feuillets AP-01-B_A4 à AP-06-B_A4, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 septembre 2009. (Dossier 0909-CU-1875)

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-614
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES - PJC JEAN COUTU - 2545, RUELLE ST-JACQUES -
FAUBOURG BOISBRIAND - ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'approuver, conformément au Règlement RV-1338 (PIIA) et à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation de quatre (4) enseignes au mur pour PJC Jean Coutu, au 2545, ruelle St-Jacques, dans le Faubourg Boisbriand, dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée aux plans préparés par Claude Boyer de Enseignes Pattison, datés du 23 juillet 2009, révisés le 10 septembre 2009 et portant le numéro de dossier CB-22520A, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 16 septembre 2009 et selon les recommandations énoncées au rapport de monsieur Denis LeChasseur, du 16 septembre 2009. (Dossier 0909-CU-1878)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-615
APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT - RUE CADORET**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver le plan de lotissement pour la création du lot 4 489 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, préparé par monsieur Bernard Monette, arpenteur-géomètre, en date du 10 septembre 2009, sous la minute 1652.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-616
APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT - MODIFICATION DES
EMPRISES DE RUE - CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI ET CHEMIN DE L'ÎLE
MALOUIN**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver le plan de lotissement pour la création des lots 4 459 453 à 4 459 454, 4 459 456 à 4 459 465 et 4 459 535, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, préparé par monsieur Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, en date du 28 juillet 2009, portant le numéro de minute 10827 (plan modifié 21-09-09) et ce, afin de rétablir les limites des terrains des propriétés situées au: 28 (face au chemin de l'Île-Malouin) et 32, chemin de l'Île-de-Mai en fonction de l'occupation réelle du sol entre elles et par rapport aux rues adjacentes (empiètement par le pavage).

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-617
SIGNATURE D'UN ACTE D'ÉCHANGE - 32, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

DE consentir à la cession par madame France Bouthillette Sansoucy en faveur de la Ville de Boisbriand des lots 4 459 456 et 4 459 457, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 115,10 mètres carrés. En contrepartie, la Ville de Boisbriand s'engage à céder les lots 4 459 454 et 4 459 465 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 138,70 mètres carrés. La présente cession étant consentie sans soulte.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-618
SIGNATURE D'UN ACTE D'ACQUISITION - 28, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE consentir à l'acquisition par la Ville de Boisbriand du lot 4 459 464, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 32,80 mètres carrés et du lot 4 459 463, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 15,30 mètres carrés, propriétés de madame Bélangère Lefebvre Lavallée. Cette acquisition étant consentie pour la somme de 1 500 \$ et autres considérations.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-619
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-804

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

D'accepter le rapport d'engagements temporaires pour le mois de septembre 2009, tel que dressé par le directeur général en vertu du Règlement RV-804.

Adoptée

RÉSOLUTION 2009-10-620
ENGAGEMENT - PERSONNEL TEMPORAIRE ET/OU TEMPORAIRE TEMPS PARTIEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER
APPUYÉ PAR MME LOUISE LEMAY

D'autoriser l'engagement du personnel temporaire et/ou temporaire temps partiel syndiqué suivant :

Sara Groulx	Commis aux loisirs au Service des loisirs, à compter du 2 octobre 2009 et selon les statuts suivants: employée temporaire à temps partiel et/ou employée temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employées permanentes et/ou sur des projets spéciaux;
Pierre Reeves	Journalier commissionnaire au Service des loisirs, à compter du 2 octobre 2009 et selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Michel Bourré Mathieu Daudelin	Journaliers chauffeurs au Service des travaux publics, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 6 mars 2010, selon les statuts suivants: employés temporaires à temps partiel et/ou employés temporaires en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Raymond Quirion	Journalier chauffeur au Service des travaux publics, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 27 février 2010, selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, madame la conseillère Louise Gauthier informe le conseil et l'assemblée que son fils fait partie de la liste du personnel saisonnier syndiqué.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celle-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci et qu'elle ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

**RÉSOLUTION 2009-10-621
ENGAGEMENT - PERSONNEL SAISONNIER SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR MME LOUISE LEMAY
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement du personnel saisonnier syndiqué suivant :

Marc-André Bouchard Martin Casaubon Karl Sioui	Moniteurs spécialisés au Service des loisirs, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 20 février 2010;
Mathieu Chaumont	Moniteur spécialisé au Service des loisirs, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 6 mars 2010;
Vicky Choquette Julie Lévesque	Préposées sites et locaux au Service des loisirs, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 6 février 2010;
Simon Brière	Préposé sites et locaux au Service des loisirs, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 13 février 2010;
Samuel Archambault Olivier Bédard Cynthia Danis Éloïse Houle	Préposés sites et locaux au Service des loisirs, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 20 février 2010;
Carole Ann P. Bélanger	Préposé sites et locaux au Service des loisirs, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 27 février 2010;
Vincent Déry	Préposé sites et locaux au Service des loisirs, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 6 mars 2010;
Marilyne Geoffroy-Lambert Véronique Lafrance	Préposées au Service des loisirs, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 13 février 2010;
Gabriel Marleau	Superviseur PSL au Service des travaux publics, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 15 mai 2010;
Olivier Bédard	Saisonnier manuel au Service des travaux publics, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 27 février 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-622
ENGAGEMENT - PERSONNEL SAISONNIER NON SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

Julie Dauphinais	Spécialiste danse au Service des loisirs, à compter du 2 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 4 septembre 2010;
------------------	--

Anne-Marie Beauchesne Spécialiste danse au Service des loisirs, à compter du 5 octobre 2009 et ne devant pas dépasser le 18 septembre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-623
NOMINATION - POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET -
CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE nommer monsieur Maurice Corbeil au poste régulier à temps complet de contremaître au Service des travaux publics à compter du 2 octobre 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-624
NOMINATION - POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET -
CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE nommer monsieur Stéphane Méryneau au poste régulier à temps complet de contremaître au Service des travaux publics, à compter du 2 octobre 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-10-625
SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS
BLANCS ET COLS BLEUS DE LA VILLE DE BOISBRIAND - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe et le directeur du Service des ressources humaines et de la paie à signer la convention collective des employés cols blancs et cols bleus de la Ville de Boisbriand à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4238 pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2013, selon le projet sensiblement conforme à celui présenté.

DE féliciter monsieur Robert Champagne, directeur du Service des ressources humaines et de la paie pour le travail accompli.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Remercie les citoyens d'assister en grand nombre à la séance;
- Lundi dernier avait lieu l'inauguration de la place des Bâisseurs en hommage aux travailleurs de l'usine de montage General Motors et remerciements aux commanditaires;
- Le soccer synthétique sur la rue Ambroise-Lafortune est déjà aménagé;
- Le lac artificiel Faubourg est en voie d'achèvement;
- Remercie les citoyens qui l'ont soutenue depuis 4 ans et qui ont assisté assidument aux séances du conseil;
- Remercie les conseillers sortants, mesdames Louise Gauthier et Louise Lemay ainsi que monsieur Robert Frégeau.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Remercie le conseil ainsi les conseillers sortants;
- Précise que l'échéancier du budget et l'allocution de la mairesse sont prévus pour le 17 novembre et que le public y est toujours invité.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Remercie les conseillers sortants;
- Remercie les employés municipaux qui soutiennent le conseil.

Monsieur Robert Frégeau, District Filion

- Merci à tous pour la confiance et le soutien au cours de ses 7 mandats consécutifs, depuis 1982;
- Remercie les citoyens, employés de la Ville et les anciens membres du conseil présents dans la salle.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Remercie les citoyens de questionner le conseil municipal;
- Bonne chance à tous les candidats à l'élection du 1^{er} novembre prochain;
- Remercie monsieur Robert Frégeau pour le travail accompli.

Madame Louise Gauthier, District Brosseau

- Remercie les citoyens de lui avoir permis de vivre son rêve de siéger au conseil municipal;
- Remercie les employés municipaux pour leur soutien;
- Remercie la Ville de Boisbriand où elle a élevé ses 3 garçons.

Madame Louise Lemay, District Labelle

- Remercie tous ceux qui l'ont soutenue dans son aventure politique;
- Remercie Me Lucie Mongeau et madame Lise Roy pour leur soutien au niveau des comités et commissions de la Ville;
- Remercie les citoyens pour les avoir soutenus durant ce mandat et que les prochains élus tirent des enseignements du conseil sortant.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand - Félicitation au président sortant monsieur Jacques Hébert qui a su rallier les énergies de précieux collaborateurs et à créer des initiatives. Félicitations à madame Linda Lapointe, élue au poste de présidente et bonne chance;
- Remerciements à monsieur Robert Frégeau pour ses 27 années au conseil municipal;
- Remercie les citoyens pour leur appui au cours des 4 dernières années;
- Invite les citoyens à aller voter le 1^{er} novembre prochain.

Madame Marlene Cordato, District Dion

- Remercie les citoyens de suivre les affaires municipales;
- Remercie les citoyens pour leur accueil lors du porte-à-porte dans le cadre de la campagne électorale;
- Bonne retraite pour les conseillers qui ne reviennent pas;
- Travaux Côte Sud;
- Déploire que la mairesse ait reporté à la séance du mois de novembre l'allocution sur la situation financière de la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel Barland

- Article 31 - Qu'est-ce qui justifie la pose d'un arrêt supplémentaire sur la rue Garneau ?

Madame Monique Boulais

- Article 49 - Pouvez-vous expliquer pourquoi la subdivision sur la rue Cadoret ?

Monsieur Michel Patenaude

- Article 27 - Profite de cet item pour remercier les deux conseillers qui ont siégé avec lui sur la Commission de la famille et des aînés. Les membres de la Commission pourront-ils voir la politique familiale et des aînés publiée ?

Monsieur Dominic Romanino

- Article 36 - Expose sa crainte sur l'implantation prochaine du Tim Hortons à l'intersection de la 6^e Avenue et du chemin de la Grande-Côte. Le conseil peut-il prévoir des aménagements pour limiter les inconvénients et risques pour les citoyens ?

Monsieur André Clément

- Article 31 - Questionne sur la sécurité des feux de circulation sur le boulevard de la Grande-Allée et le boulevard du Faubourg et demande au conseil de demeurer vigilant sur l'impact.

**RÉSOLUTION 2009-10-626
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU
APPUYÉ PAR MME LOUISE GAUTHIER

DE lever la séance à 21 h 34.
Adoptée

SYLVIE ST-JEAN, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière

